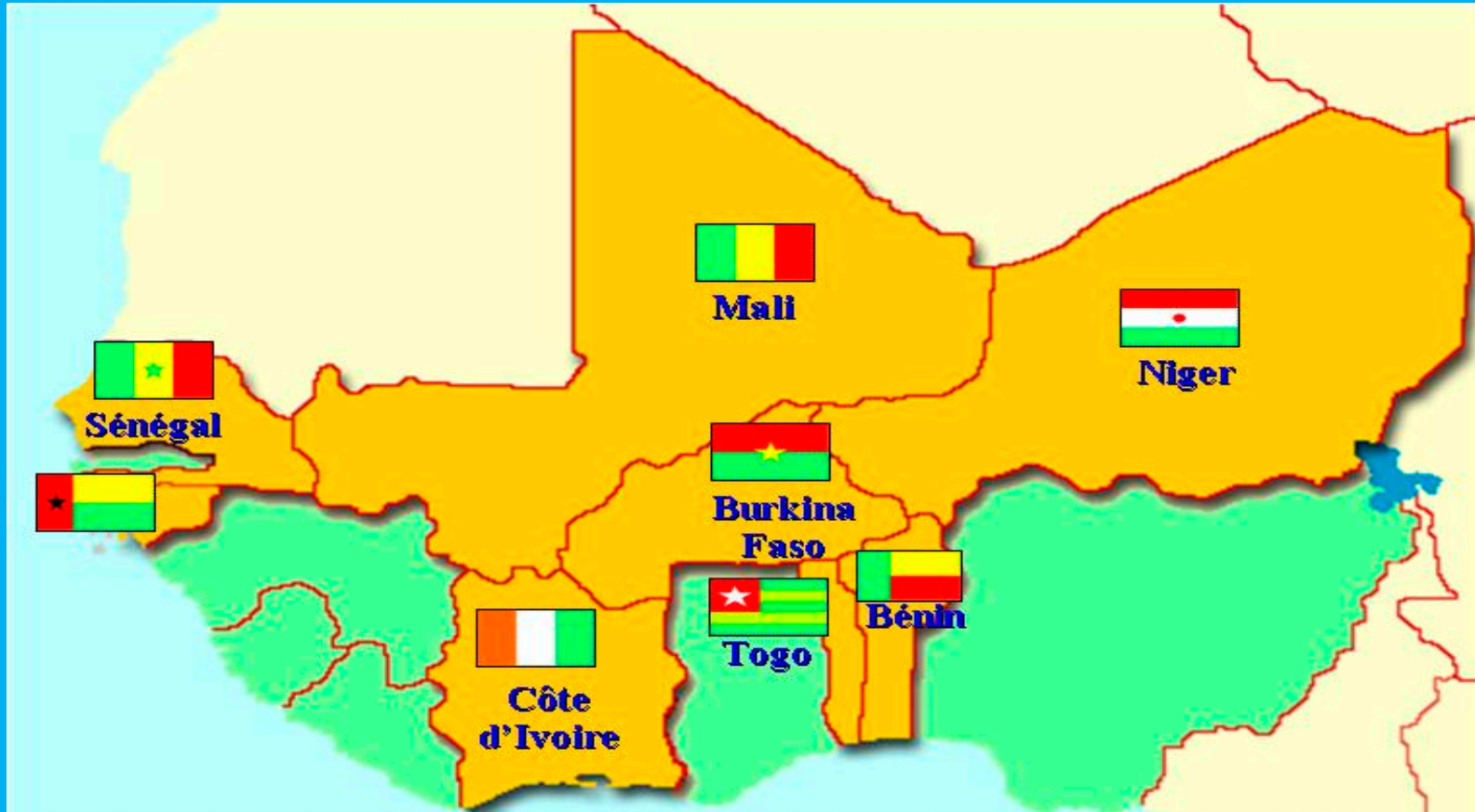


UEMOA



**SEMINAIRE SUR LA COORDINATION FISCALE
DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA**

Dakar, 30 avril - 2 mai 2014



**Projet de décision sur les dépenses
fiscales**

*Habasso TRAORE
Commission de l'UEMOA*



Plan

- 1 Contexte du projet de décision**
- 2 Contenu**
- 3 Prochaines étapes**

1 Contexte du projet de décision

→ **En 2006**: adoption de la Décision n°10/2006/CM/UEMOA portant Programme de transition fiscale (PTF) au sein de l'UEMOA avec pour objectifs:

- ❖ la mise en place dans les Etats d'une fiscalité de développement basée sur la promotion de l'investissement et de la croissance économique;
- ❖ la mobilisation optimale des ressources fiscales pour le financement endogène des programmes de développement

1 Contexte du projet de décision



→ Défis de la transition fiscale pour les États de l'UEMOA:

- atteindre un niveau approprié de collecte des recettes publiques pour financer de manière durable le développement (*respect des critères du Pacte de convergence de l'UEMOA*);
- ces recettes publiques doivent être mobilisées en grande partie à partir de la fiscalité intérieure, c'est-à-dire à partir de l'activité économique intérieure
(*réduire la part de la fiscalité de porte basée sur le commerce international*).

→ En vue d'élargir l'assiette fiscale et assurer un accroissement des recettes fiscales, le PTF recommande:

- la suppression des régimes fiscaux dérogatoires et la mise en place d'un dispositif fiscal incitatif de droit commun;
- la réduction des exonérations fiscales et douanières.

1 Contexte du projet de décision

→ **Dépenses fiscales:** sources de pertes de recettes fiscales pour le Trésor public parce qu'elles constituent des recettes potentielles auxquelles l'Etat a renoncées.

→ **Par conséquent, elles affectent:**

- l'efficacité de l'effort de mobilisation des recettes fiscales;
- la transparence dans la gestion des finances publiques;
- et l'équité du système fiscal.

1 Contexte du projet de décision

→ la Directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA exige:

- que les décisions ayant une incidence sur le budget de l'Etat soient chiffrées et rendues publiques;
- que l'évaluation de l'impact financier de ces décisions fassent partie des documents budgétaires à joindre au projet de loi de finances de l'année.

→ Au regard de ces objectifs, la Commission a engagé, depuis 2009, des travaux en vue d'installer dans l'Union, la pratique de l'évaluation des dépenses fiscales.

1 Contexte du projet de décision

→ Fondements juridiques:

❑ Programme de transition fiscale adopté (Décision 10/2006)

- ❖ suppression/réduction des exonérations fiscales et douanières
- ❖ rationalisation des incitations fiscales: projet de code communautaire des investissements

❑ Code de transparence dans la gestion des finances publiques (Directive n°01/2009)

- ❖ promouvoir la transparence dans la gestion des finances publiques (culture de l'évaluation à priori et à posteriori)
- ❖ obligation générale de rendre compte au contribuable

1 Contexte du projet de décision

→ Actions déjà menées:

- ❖ Séminaire sur l'élimination des exonérations fiscales et douanières (Dakar 2007)
- ❖ Séminaire sur la rationalisation des incitations fiscales (Cotonou 2008)
- ❖ Elaboration de TDR pour l'évaluation des dépenses fiscales à l'attention des EM (2009)
- ❖ Séminaire sur les dépenses fiscales (Abidjan 2012)
- ❖ Recommandations du séminaire d'Abidjan:
 - transposition dans l'ensemble des Etats de l'Union de la Directive portant Code de transparence ;
 - renforcement des capacités des administrations financières pour conduire de manière pertinente et rigoureuse les travaux d'évaluation des dépenses fiscales;
 - harmonisation des techniques d'évaluation en vue d'une comparabilité des rapports d'évaluation.

1 Contexte du projet de décision

❖ Atelier sur les dépenses fiscales (Ouaga 2014):

Recommandations:

- définition consensuelle de la notion de dépenses fiscales
- système et normes de référence
- périmètre des impôts à évaluer /progressivité
- méthodologie d'évaluation:
 - annualité
 - ciblage des mesures à évaluer/progressivité
 - évaluation budgétaire à associer à une évaluation d'impact socio-économique
 - validation et publication officielle du rapport d'évaluation des DF par le Gouvernement

1 Contexte du projet de décision



→ Etat des lieux dans les EM:

- ❖ Sénégal: 2 rapports publiés
- ❖ Burkina : 1 rapport publié
- ❖ Bénin et Mali: des travaux d'évaluation des exonérations fiscales et douanières

→ Perspectives:

- ❖ Commission de l'UEMOA: projet d'adoption d'un acte communautaire sur les dépenses fiscales

2 Le contenu du projet de décision

❖ Principes directeurs:

- harmoniser les pratiques nationales des EM en vue d'une comparabilité pertinente des rapports:
 - norme fiscale de référence
 - périmètre de l'évaluation
 - méthode d'évaluation
 - structures des rapports
- progressivité dans le choix des impôts à évaluer
 - priorisation des impôts d'Etat, des impôts indirects et des droits de douanes
 - élargissement de la norme de référence au droit communautaire (fiscal et douanier)

3 Prochaines étapes

- Finalisation du projet de décision par la Commission
- Réunion technique de validation avec les experts des Etats de l'Union
- Présentation du projet aux instances de décision

Merci pour votre aimable attention

